

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1771

21 septembre 2006

### SOMMAIRE

2 Lux S.A., Luxembourg .....	84963	Lechef Holding S.A., Luxembourg .....	85004
Alequine S.A., Luxembourg .....	85000	Leiko S.A., Luxembourg .....	84998
Aleris Global Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	84974	Luxcom Immobilière, S.à r.l., Luxembourg .....	84987
Aludev S.A., Luxembourg .....	84973	Man'ager Europe S.A., Luxembourg .....	85008
Alviman Finance S.A., Luxembourg .....	84997	Manulife Global Fund, Sicav, Luxembourg .....	85006
Amphore S.A., Luxembourg .....	84996	Mariram S.A.H., Luxembourg .....	85001
Ardeco S.A.H., Luxembourg .....	85007	Menuiserie Sauber Jules, S.à r.l., Beidweiler .....	84983
Assa Abloy Incentive 2006 Holding S.A., Luxem- bourg .....	84973	MHDEA, S.à r.l., Luxembourg .....	84986
Bactriane S.A., Luxembourg .....	84998	Monte Sicav, Luxembourg .....	84962
Bamboleo S.A., Luxembourg .....	84986	Montrachais S.A., Luxembourg .....	84997
BBA International Investments, S.à r.l., Luxem- bourg .....	84996	MSIF, S.à r.l., Luxembourg .....	84980
Brasseur Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	84964	Muse Investment S.A., Luxembourg .....	85000
Breef S.A.H., Luxembourg .....	85003	Nova Editor S.A., Luxembourg .....	84998
Cantonia Financière S.A., Luxembourg .....	85002	P.A.A.M. Maas Database Applications B.V., Luxem- bourg .....	84987
Carioca Sol S.A., Luxembourg .....	84963	Pamushana Holding S.A., Luxembourg .....	84964
Citco (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	84985	Pardi Holding S.A., Luxembourg .....	84987
Création-Immobilière S.A., Esch-sur-Alzette .....	84984	Phone Luxembourg Properties, S.à r.l., Luxem- bourg .....	84995
Devimus International S.A., Luxembourg .....	85007	Pianon S.A., Bettange-Mess .....	84964
DML Holding S.A., Luxembourg .....	85004	Pokhara Finances S.A., Luxembourg .....	84996
Domino Finance S.A., Luxembourg .....	85000	Poupette Holding S.A., Luxembourg .....	85001
Eastwood S.A.H., Luxembourg .....	84997	Realpart S.A., Luxembourg .....	85001
Emerson International S.A., Luxembourg .....	85007	Sapam S.A., Luxembourg .....	84985
ESM Products S.A., Luxembourg .....	84981	Sem Investment S.A., Luxembourg .....	84986
ESM Products S.A., Luxembourg .....	84983	Sitrof Holding S.A., Luxembourg .....	85002
Eurelux S.A., Luxembourg .....	84994	Skype Technologies S.A., Luxembourg .....	84962
Euromutuel Sicav, Luxembourg .....	85005	Soft Engineering System's S.A., Luxembourg ...	84984
European Diversified Bond Fund, Sicav, Luxem- bourg .....	85003	Systems Administration International S.A.H., Lu- xembourg .....	85003
Extensity Finance S.A., Luxembourg .....	84980	Tabiadasc Real Estate S.A., Luxembourg .....	85002
Financière d'Investissements S.A.H., Luxembourg	84983	Tableton S.A., Luxembourg .....	84987
Finropa S.A.H., Luxembourg .....	85004	Tartacover S.A., Luxembourg .....	84999
Flagstone Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	84988	Torres Vedras Holdings S.A., Luxembourg .....	85008
Flanders International S.A.H., Luxembourg .....	85001	TST La Défense, S.à r.l., Senningerberg .....	84962
Fressinet S.A., Luxembourg .....	84999	UNICORP, Universal Luxembourg Corporation S.A.H., Luxembourg .....	84999
Gulfport Holding S.A., Luxembourg .....	84974	Vector S.A., Luxembourg .....	84999
ING (L) Dynamic, Sicav, Luxembourg .....	85004	Viburno S.A., Luxembourg .....	85008
ING International, Sicav, Luxembourg .....	85006	VR Netze Luxemburg, S.à r.l., Strassen .....	84995
Iside S.A., Luxembourg .....	84985		
Jan Navigation A.G., Luxembourg .....	84984		

**TST LA DEFENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.115.825,-.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 88.517.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2006.

*Pour la société*

ATOZ S.A.

Signature

(076322.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

**SKYPE TECHNOLOGIES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 96.677.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société prises en date du 1<sup>er</sup> juin 2006 que l'assemblée générale des actionnaires:

(1) a pris acte de la démission de M. Maynard Webb en tant que «Administrateur de l'Acquéreur» de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2006,

(2) a décidé de nommer M. Robert Swan, né le 9 juin 1960 à Syracuse, New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle à C/O eBay Inc. 2145 Hamilton Avenue, San Jose, CA 95125, en tant que Administrateur de l'Acquéreur pour une durée de six ans avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2006.

De sorte que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

Niklas Zennström, en tant qu'Administrateur de la Société,  
Janus Friis Degabol, en tant qu'Administrateur de la Société,  
Margaret Whitman, en tant qu'Administrateur de l'Acquéreur,  
Robert Swan, en tant qu'Administrateur de l'Acquéreur,  
Rajiv Dutta, en tant que Président,  
Norbert Becker, en tant qu'Administrateur Résident.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074217.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**MONTE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 70.346.

Suite à la démission de Monsieur Nicolino Romito en date du 6 avril 2006 et à la cooptation de Monsieur Alberto Chiericati en remplacement en date du 6 avril 2006, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Annemarie Arens, Vice President, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007;

- Monsieur Michel Malpas, Membre du Comité de Direction, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;

- Monsieur Roberto Ercole Mei, MPS ASSET MANAGEMENT IRELAND LIMITED, Floor 10, Block A, George's Quay, Dublin 2, Ireland;

- Monsieur Alberto Chiericati, Vice General Manager - MONTE PASCHI ASSET MANAGEMENT SGR, S.p.A., Via S. Vittore, 37, I-20123 Milano.

*Pour MONTE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable - Société Anonyme*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074797.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**2 LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 74.908.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 489 du 11 juillet 2000.

Statuts modifiés en dernier lieu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 5 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 120 du 16 février 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en date du 26 juin 2006, que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Monsieur Jean Faber est nommé président du conseil d'administration.

- Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

- Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

au poste de commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour la société 2 LUX S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074250.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**CARIOCA SOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 105.173.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat.

En date du 6 juin 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de catégorie B.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Ernesto Lejeune Valcárcel, administrateur de sociétés, avec pour adresse professionnelle E-20004 San Sebastian 6-1, Legazpi;

- Monsieur Enrique Vallejo Inchausti, administrateur de sociétés, avec pour adresse professionnelle E-20004 San Sebastian 6-1, Legazpi;

- Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074729.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**PAMUSHANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 78.232.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 240 du 2 avril 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 15 juin 2006 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Monsieur Jean Faber est nommé président du conseil d'administration.

- Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

- Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

au poste de commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour la société PAMUSHANA HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074259.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**PIANON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4975 Bettange-Mess, 25, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 47.487.

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006 à l'adresse suivante:

25, rue de la Gare,

L-4975 Bettange-Mess.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 10 juillet 2006.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075816.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**BRASSEUR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 118.886.

**STATUTES**

In the year two thousand six, on the tenth day of August.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EMPoint, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 93.821,

hereby represented by Mr Philippe Leclercq, expert-comptable, residing professionally in L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur,

by virtue of a proxy under private seal given on July 31, 2006 in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## **I. Form - Name - Registered office - Object - Duration**

### **Art. 1. Form - Name**

1.1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BRASSEUR INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company»), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August, 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present articles of association (the «Articles»).

### **Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may acquire, directly or indirectly, manage, enhance, (sub)-lease and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

3.5. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Corporate capital - Corporate Units**

### **Art. 5. Corporate Capital**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Corporate Units**

6.1. Each corporate unit entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's corporate units are indivisible, since only one owner is admitted per corporate unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## **Art. 7. Transfer Restrictions - Pre-emptive right**

7.1. Any Transfer of corporate units either to an existing partner or to a third party shall be subject to a pre-emptive right in favor of the other partners (the «Other Partners») in proportion to their respective shareholdings in the Company.

7.2. For the purpose of this and the following articles, the term «Transfer» shall mean any transaction which has as a goal, or results in, the transfer of corporate units of the Company («Corporate Units») or of a right in rem on Corporate Units, for valuable consideration or for free, even when carried out by way of public auction, voluntarily or by virtue of a judicial decision, including, but not limited to sales, contributions, exchange transactions, transfers of universities of assets, mergers, demergers, absorptions, liquidations or similar transactions, as well as the granting of options to purchase or sell Corporate Units or the conclusion of a swap or other agreement, so that a complete or partial Transfer of the economical benefits, the ownership, or the voting rights of Corporate Units shall occur, regardless of whether such a transaction is realized by means of delivery of securities, in cash or otherwise.

7.3. Any holder of property rights on Corporate Units who wishes to Transfer his Corporate Units (the «Offering Partner») shall notify the Company as soon as possible about the contemplated Transfer («the Offer»). The notice shall be made by registered letter with indication of the number of Corporate Units the Offering Partner intends to transfer, the identity and the address of each prospective transferee and, if applicable, the price or the value of the Corporate Units (the «Price») retained by the parties in light of the proposed Transfer and all other terms of the planned Transfer (the «Notice»).

7.4. An extraordinary partners' meeting («EPM») has to be convened within two weeks, with the purpose to approve or disapprove the Offer.

7.5. If the EPM, representing at least three quarters of the corporate capital of the Company, approves the Offer, the procedure described hereafter in Article 7.7. and following has to be followed.

7.6. If the EPM disapproves the Offer, the Company will have to buy the relevant Corporate Units under the conditions indicated in the Notice subject to the determination of the Price according to the provisions of Article 7.10. and the Law.

7.7. The EPM empowers the Board to address within eight (8) days following the decision the Notice to the Other Partners with the indication of the number of Corporate Units they are entitled to acquire according to their rights in the Company.

7.8. The Other Partners shall have the right to exercise their pre-emptive rights with respect to the Corporate Units which the Offering Partner intends to transfer within the period of fifteen (15) days from the receipt of the Notice.

7.9. The Other Partners who wish to exercise their pre-emptive rights, shall notify within ten (10) days the Offering Partner, with copy to the single manager or the board of managers of the Company, by registered letter with indication of the number of Corporate Units for which they exercise their pre-emptive rights and the maximum number of Corporate Units which they would accept to acquire in the case all the Corporate Units are not acquired by the Other Partners. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the mailing of this letter.

7.10. The pre-emptive right shall be exercised at the Price determined by the parties. If the Other Partners do not agree and deem the Price to be above the fair market value, the Price will be determined by an independent expert of an international accounting firm of prime repute, appointed by the Offering Partner and the Other Partners in mutual consent. Failing an agreement to the Price proposed hereupon, the chairman of the Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises should appoint an independent expert. The determination of the fair market value by the independent expert, to be done within a reasonable period of time, shall be final and binding upon the Offering Partner and the Other Partners.

7.11. If the Other Partners exercise the pre-emptive rights with respect to a number of Corporate Units greater than their prorata amount of Corporate Units of the number of Corporate Units offered, the number of Corporate Units they each will acquire shall be determined by the single manager or the board of managers as follows:

(a) the Other Partners, who have exercised their pre-emptive right with respect to all or a proportionally smaller number of Corporate Units in comparison to their Corporate Units in the capital, will acquire the number of Corporate Units for which they exercised their pre-emptive right;

(b) the Other Partners who have exercised their pre-emptive right with respect to a proportionally greater number of Corporate Units in comparison to their Corporate Units in the capital, shall be entitled to such part of the offered Corporate Units, remaining after deduction of the Corporate Units for the Other Partners referred to in (a), as is equal to their proportional part in the corporate capital of the Company.

7.12. If the pre-emptive rights have been exercised with respect to a total number of Corporate Units smaller than the number of Corporate Units offered, the Corporate Units for which the pre-emptive right has been exercised shall be transferred to the Other Partners who have exercised their pre-emptive rights with respect to these Corporate Units. The remaining Corporate Units shall be transferred to the Other Partners who have exercised their pre-emptive rights with respect to these Corporate Units up to the maximum number of Shares that they have accepted to acquire.

7.13. If, after the exercise of the pre-emptive right, not all the Corporate Units have been transferred, the pre-emptive right will not be considered to be exercised with respect to these Corporate Units and the Offering Partner may transfer these Corporate Units under the conditions indicated in the Notice but subject to the prior approval of the Partners' meeting representing at least three quarters of the corporate capital of the Company, in case of Transfer to a third party.

7.14. If the Partners' meeting does not approve the said Transfer to a third party, the Company will have to buy the relevant Corporate Units under the conditions indicated in the Notice, subject to the determination of the Price according to the provisions of Article 7.10. and according to the Law.

7.15. The payment of the Price or the fair market value mentioned in Article 7.10., as the case may be, and the Transfer of the Corporate Units shall take place simultaneously within thirty (30) days following the exercise of the pre-emptive right, without interest.

7.16. A corporate units transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with Article 1690 of the civil code.

7.17. For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

7.18. The Company may redeem its own corporate units within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 8. Board of managers

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 9. Powers of the board of managers

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### Art. 10. Procedure

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Art. 11. Representation

11.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its single manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 9.2. of these Articles.

#### Art. 12. Liability of the managers

12.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of partners

#### Art. 13. Powers and voting rights

The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

Each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### Art. 14. Form - Quorum - Majority

If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 15. Accounting Year

The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 16. Allocation of Profits

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate capital.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the corporate units held by each partner in the Company.

## VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

### *Subscription - Payment*

EMPoint, S.à r.l., previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole corporate capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) corporate units by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed corporate capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers of the Company is fixed at five.
2. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:
  - Mr Johannes G.H. Dercksen, company director, born on December 12, 1962 in Zevenaar, The Netherlands, with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
  - Mr Theodorus Johannes van den Berghe, company director, born on February 9, 1965, in Velsen, The Netherlands, with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
  - Mr Frank Bergman, company director, born on April 22, 1961, in Rotterdam, The Netherlands, with professional address at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
  - Mr Cornelis Borst, company director, born on November 21, 1953, in Zevenaar, The Netherlands, domiciled at NL-5521 PM Eersel, 20, Bokshede;
  - Mr Herman Swagemakers, company director, born on July 22, 1953, in Tilburg, The Netherlands, domiciled at NL-4902 CA Oosterhout, 14, Gangboord.
3. The registered office of the Company is set at L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EMPoint, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg B 93.821,

ici représentée par Monsieur Philippe Leclercq, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2006 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Forme - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

1.1. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BRASSEUR INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le siège social pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tous ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut acquérir directement ou indirectement, gérer, améliorer la performance de, (sous)-louer et céder des biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales****Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7. Restrictions de transfert - Droit de préemption**

7.1. Tout transfert de parts, soit à un associé existant soit à un tiers, sera soumis à un droit de préemption en faveur des autres associés (les «autres Associés»), en proportion avec leurs participations respectives et conformément aux Statuts.

7.2. Aux fins du présent article et des articles suivants, le mot «Transfert» se rapportera à toute transaction dont le but ou le résultat est le transfert de parts sociales de la Société (les «Parts Sociales») ou de droits in rem sur des Parts Sociales, pour une rémunération ou gratuitement, y compris une vente aux enchères publique volontaire ou résultant d'une décision judiciaire, incluant mais ne se limitant pas à la vente, l'apport de capital, l'échange, le transfert de classes d'actifs, la fusion, la scission, l'absorption, la liquidation et toute autre opération semblable, ainsi que l'octroi d'options d'achat ou de vente de Parts Sociales ou la signature d'un accord de swap ou autre, de manière à ce que le transfert de la totalité ou d'une partie des avantages économiques, des droits de propriété ou des droits de vote des Parts Sociales ait lieu, que la transaction soit réalisée avec des titres, des espèces ou autre.

7.3. Tout détenteur des droits de propriété sur les Parts Sociales qui souhaite transférer ses Parts Sociales (l'«Associé Offrant») devra donner à la Société, aussi rapidement que possible, un préavis annonçant le Transfert envisagé (l'«Offre»). Ce préavis devra être envoyé par courrier recommandé et indiquer le nombre des Parts Sociales que l'Associé Offrant a l'intention de transférer, l'identité et l'adresse de chacun des bénéficiaires envisagés et, selon le cas, le cours ou la valeur des Parts Sociales («le Prix») utilisé(e) par les parties en vue du Transfert proposé, ainsi que toutes les modalités du Transfert prévu («le Préavis»).

7.4. Une assemblée générale extraordinaire des associés («AGA») sera convoquée dans un délai de deux semaines, afin d'approuver ou de rejeter l'Offre.

7.5. Si l'AGA, représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, approuve l'Offre, la procédure décrite ci-après aux articles 7.7. et suivants devra être suivie.

7.6. Si l'AGA rejette l'Offre, la Société devra acheter les Parts Sociales concernées selon les modalités indiquées dans le Préavis, sous réserve que le Prix puisse être fixé conformément aux stipulations de l'article 7.10. ci-dessous et de la Loi.

7.7. L'AGA mandate le gérant ou le conseil de gérance afin d'envoyer aux autres Associés, dans un délai de 8 jours à compter de la décision, le Préavis indiquant le nombre des Parts Sociales qu'ils sont autorisés à acquérir selon leurs droits dans la Société.

7.8. Les autres Associés pourront exercer leur droit de préemption sur les Parts Sociales que l'Associé Offrant envisage de transférer pendant un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du Préavis.

7.9. Les autres Associés qui souhaitent exercer leur droit de préemption devront en informer l'Associé Offrant dans un délai de dix (10) jours, par lettre recommandée, avec copie au gérant ou au conseil de gérance de la Société, en indiquant le nombre de Parts Sociales pour lesquelles ils exercent leur droit de préemption et le nombre maximum de Parts Sociales qu'ils accepteraient d'acquérir si les Parts Sociales n'étaient pas acquises dans leur totalité par les autres Associés. Le droit de préemption sera considéré comme exercé à la date d'envoi de ladite lettre.

7.10. Le droit de préemption sera exercé au Prix déterminé par les parties. Si les autres Associés estiment que le Prix est supérieur à la juste valeur de marché et refusent de l'accepter, le Prix sera déterminé par l'un des experts indépendants d'un cabinet comptable international de grand renom, nommé d'un commun accord par l'Associé Offrant et les autres Associés. Si le Prix proposé par l'expert n'est pas accepté par les parties, le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises du Luxembourg nommera un expert indépendant. La juste valeur de marché déterminée par l'expert indépendant (dans un délai raisonnable) sera finale et aura force obligatoire sur l'Associé Offrant et les autres Associés.

7.11. Si les autres Associés exercent leur droit de préemption sur un nombre de Parts Sociales supérieur au nombre prorata des Parts Sociales auxquelles ils ont droit parmi les Parts Sociales offertes, le nombre des Parts Sociales que chacun d'entre eux acquerra sera déterminé comme suit par le gérant ou conseil de gérance:

(a) les Autres Associés ayant exercé leur droit de préemption sur un nombre de Parts Sociales égal ou proportionnel inférieur aux Parts Sociales qu'ils détiennent dans le capital acquerront le nombre de Parts Sociales sur lesquelles ils ont exercé leur droit de préemption;

(b) les Autres Associés ayant exercé leur droit de préemption sur un nombre de Parts Sociales proportionnellement supérieur aux Parts Sociales qu'ils détiennent dans le capital auront droit au nombre de Parts Sociales offertes corres-

pendant à leur participation proportionnelle dans le capital de la Société, après déduction des Parts Sociales attribuées aux autres Associés cités au paragraphe (a).

7.12. Si les droits de préemption ont été exercés sur un nombre total de Parts Sociales inférieur au nombre des Parts Sociales offertes, les Parts Sociales sur lesquelles un droit de préemption a été exercé seront transférées aux autres Associés ayant exercé lesdits droits de préemption. Les Parts Sociales restantes seront transférées aux autres Associés ayant exercé leur droit de préemption sur lesdites Parts Sociales, à hauteur maximum du nombre des Parts Sociales qu'ils ont accepté d'acquérir.

7.13. Si, après l'exercice des droits de préemption, les Parts Sociales n'ont pas été transférées dans leur totalité, les droits de préemption ne seront pas considérés comme exercés sur lesdites Parts Sociales et l'Associé Offrant pourra transférer ces dernières selon les modalités indiquées dans le Préavis, mais sous réserve de l'approbation préalable de l'AGA, représentant les trois-quarts du capital social de la Société, dans le cas de Transfert à un tiers.

7.14. Si l'AGA rejette ledit Transfert à un tiers, la Société devra acheter les Parts Sociales concernées selon les modalités indiquées dans le Préavis, sous réserve que le Prix puisse être fixé conformément aux stipulations de l'article 7.10. ci-dessus et de la Loi.

7.15. Le paiement du Prix ou de la juste valeur de marché, selon le cas, mentionnés à l'article 7.10., et le Transfert des Parts Sociales devront se dérouler en même temps dans un délai de trente (30) jours à compter de l'exercice du droit de préemption, sans intérêt.

7.16. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

7.17. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.18. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Conseil de gérance

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### Art. 10. Procédure

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### Art. 11. Représentation

11.1. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

#### Art. 12. Responsabilités des gérants

12.1. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 13. Pouvoirs et droits de vote

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 14. Forme - Quorum - Majorité

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 15. Exercice social

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 16. Affectation des bénéfices

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 17. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

##### *Souscription - Libération*

EMPoint, S.à r.l., prénommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à deux mille euros (EUR 2.000,-).

##### *Décisions de l'associée unique*

Et aussitôt, l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants de la Société est fixé à cinq.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Johannes G.H. Dercksen, gérant de société, né le 12 décembre 1962, à Zevenaar, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
- Monsieur Theodorus Johannes van den Berghe, gérant de société, né le 9 février 1965, à Velsen, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
- Monsieur Frank Bergman, gérant de société, né le 22 avril 1961, à Rotterdam, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur;
- Monsieur Cornelis Borst, gérant de société, né le 21 novembre 1953, à Zevenaar, Pays-Bas, domicilié à NL-5521 PM Eersel, 20, Boksheide;
- Monsieur Herman Swagemakers, gérant de société, né le 22 juillet 1953, à Tilburg, Pays-Bas, domicilié à NL-4902 CA Oosterhout, 14, Gangboord.

3. Le siège social de la Société est établi à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, dûment représentée, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Leclercq, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 97, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

T. Metzler.

(095028.3/22/545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**ASSA ABLOY INCENTIVE 2006 HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 117.094.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 9 juin 2006*

En date du 9 juin 2006, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de nommer Monsieur Claude Schmitz, fiscaliste, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle à 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvel administrateur C de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

*Administrateurs A:*

Monsieur Erik Jacob Wahlberg.

*Administrateurs B:*

Monsieur Crister Esbjörn Eriksson.

*Administrateurs C:*

Monsieur Thierry Lesage;

Monsieur Claude Schmitz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

ASSA ABLOY INCENTIVE 2006 HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06482. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(074312.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**ALUDEV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 91.591.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075858.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

**GULFPORT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 32.717.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2006, les mandats des administrateurs:  
Madame Farideh Mobarez, 19, avenue de Foestraets, B-1180 Uccle;  
Monsieur Jacques Delcroix, 19, avenue de Foestraets, B-1180 Uccle;  
Madame Octavie Williscotte, 38, Avenue Jean-François Leemans, B-1160 Auderghem;  
ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes:  
Monsieur Philippe Collard, 27, Avenue Collon, B-1200 Bruxelles;  
a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jacques Delcroix, Administrateur;
- Madame Octavie Williscotte, Administrateur;
- Madame Farideh Mobarez, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent domiciliataire*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06510. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(075881.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

**ALERIS GLOBAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. NELUMBO, S.à r.l.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 115.960.

In the year two thousand six, on the nineteenth of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

ONONIS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.961,

here duly represented by M<sup>e</sup> Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal in Beachwood, Ohio, USA on 12 July 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole partner of NELUMBO, S.à r.l. having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz (Luxembourg), acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg) on 7 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 July 2006 under the number 1332.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Changing of the name of the Company from NELUMBO, S.à r.l. to ALERIS GLOBAL LUXEMBOURG, S.à r.l.;
2. Restatement of the articles of association of the Company in English and in French; in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail; and
3. Classification of the managers of the Company into category A Managers and category B Managers.

III. The sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to change the name of the Company from NELUMBO, S.à r.l. to ALERIS GLOBAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Second resolution*

The sole partner resolves to restate the articles of association of the Company in English and in French, being understood that in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The new articles of association will have the following wording:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter the Company), and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by these articles of association (hereafter the Articles), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name ALERIS GLOBAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple resolution of the board of managers.

The Company may establish offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is in a registered form and set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully-paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a resolution of the single partner or by resolution of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner are freely transferable among partners and may not be transferred to third parties without prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s). Neither the A manager(s) nor the B manager(s) need to be partners. The A manager(s) and the B manager(s) are appointed and dismissed by the single partner or the general meeting of partners acting on the votes of a majority of the share capital, which determines their powers and the duration of their mandates. The A manager(s) and the B manager(s) may be re-elected and may be revoked ad nutum with or without cause at any time.

The Company shall be bound towards third parties for the day-to-day management up to an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) (or its foreign currency equivalent) by the single signature of any A manager, or in all matters by the single signature of any B manager or by the joint signatures of at least one A manager together with at least one B manager, or the single or joint signature(s) of any agent to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with this Article 12.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented and will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective resolutions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective resolutions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company or to dissolve or liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five partners, the resolutions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 15.** The accounting year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December,

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The general meeting of partners shall be convened each year, with the exception of the first year, before the 30st of June, to approve the financial statements and the report established by the managers and give discharge to the managers.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



*Transitory disposition*

The first fiscal year begins on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

*Third resolution*

The sole partners resolves to classify the managers into Category A Managers and Category B Managers as follows:  
The A Manager is:

1. ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.263.

The B Managers are:

1. Sean Mahoney Stack, Senior Vice President, Treasurer and Corporate Development of ALERIS INTERNATIONAL, Inc., residing 2948 Courtland Boulevard, Shaker Heights, Ohio 44122, USA, born on October 24, 1966 in Bend, Oregon, USA;

2. Michael Douglas Friday, Executive Vice President and Chief Financial Officer of ALERIS INTERNATIONAL, Inc., residing 4138 Overbrook Drive, Brecksville, Ohio 44141, USA, born on August 31, 1951 in Schenectady, New York, USA;

3. Christopher Robert Clegg, Senior Vice President, General Counsel Secretary of ALERIS INTERNATIONAL, Inc., residing 48 Cohasset Drive, Hudson, Ohio 44236, USA, born on September 15, 1957 in Kodiak, Alaska, USA.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ONONIS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.961,

ici dûment représentée par M<sup>e</sup> Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Beachwood, Ohio, Etats-Unis le 12 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de la société NELUMBO, S.à r.l., ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée sous la forme d'une société à responsabilité limitée par un acte de Maître Anja Holtz, notaire résidant à Wiltz (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg), le 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 juillet 2006 sous le numéro 1332.

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification du nom de la Société de NELUMBO, S.à r.l. à ALERIS GLOBAL LUXEMBOURG, S.à r.l.;
2. Refonte complète des statuts de la Société en anglais et en français; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi; et
3. Classification des gérants en Gérants A et Gérants B.

III. L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique a décidé de changer le nom de la Société de NELUMBO, S.à r.l. en ALERIS GLOBAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Seconde résolution*

L'associée unique a décidé de refondre les statuts de la Société en anglais et en français, étant entendu qu'en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise prévaudra.

Les nouveaux statuts auront la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la Société jugera utiles dans le cadre de la réalisation de son objet.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination ALERIS GLOBAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple résolution du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont librement transmissibles entre associés et ne sont transférables à des tiers qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté à sa demande par chaque associé.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants A et d'un ou de plusieurs gérants B. Les gérants A et les gérants B ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants A et les gérants B sont nommés et révoqués par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés agissant sur le vote à la majorité du capital social, qui déterminera leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Les gérants A et les gérants B peuvent être réélus et peuvent être révocables ad nutum avec ou sans motif à tout moment.

Dans les rapports avec les tiers, la Société sera liée pour la gestion quotidienne des affaires jusqu'à un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) (ou son équivalent en devise étrangère) par la seule signataire d'un gérant A, ou dans tous les cas par la seule signature d'un gérant B ou la signature conjointe d'au moins un gérant A et d'au moins un gérant B, ou par la signature simple ou conjointe de tout agent à qui tel pouvoir de signature aura été valablement délégué conformément aux termes du présent article 12.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés et seront transcrits dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés au conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, pourvu qu'un tel engagement soit pris conformément avec les présents Statuts ainsi que toute disposition de la Loi.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux résolutions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les résolutions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ou la dissolvant ou la liquidant ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre,

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance préparera un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

L'assemblée générale des associés sera convoquée chaque année, à l'exception de la première année, avant le 30 juin, afin d'approuver les comptes sociaux et le rapport établi par les gérants et donner décharge aux gérants.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de classer les gérants en Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B comme suit:

Le Gérant A est:

1. ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.263.

Les Gérants B sont:

1. Sean Mahoney Stack, Senior Vice President, Treasurer et Corporate Development d'ALERIS INTERNATIONAL, Inc., domicilié au 2948 Courtland Boulevard, Shaker Heights, Ohio 44122, Etats-Unis, né le 24 octobre 1966 à Bend, Oregon, États-Unis;

2. Michael Douglas Friday, Executive Vice President et Chief Financial Officer d'ALERIS INTERNATIONAL, Inc., domicilié au 4138 Overbrook Drive, Brecksville, Ohio 44141, Etats-Unis, né le 31 août 1951 à Schenectady, New York, Etats-Unis;

3. Christopher Robert Clegg, Senior Vice President et General Counsel Secretary d'ALERIS INTERNATIONAL, Inc., domicilié au 48 Cohasset Drive, Hudson, Ohio 44236, Etats-Unis, né le 15 septembre 1957 à Kodiak, Alaska, États-Unis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 8, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(094057.3/230/370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

**MSIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 87.553.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 7 juin 2006*

Au Conseil d'Administration de MSIF, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075827.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**EXTENSITY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 115.983.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 6 juin 2006*

En date du 6 juin 2006, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Mark Marino, né le 29 novembre 1965 à St. Ingbert, Allemagne, avec adresse professionnelle à c/o Extensity Canada Limited, 11 Allstate Parkway, Markham, Ontario L3R 9T8, Canada, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 30 avril 2007;

- de nommer Monsieur Brad Steiner, né le 19 janvier 1964 à Hartford, CT, U.S.A., avec adresse professionnelle à c/o Extensity, Inc., 100 Fifth Avenue, Waltham, MA 02451, U.S.A., en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 30 avril 2007.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Prescott Ashe;
- Monsieur David Dominik;
- Monsieur Mark Marino;
- Monsieur Brad Steiner;
- Monsieur Kenneth Walters.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

EXTENSITY FINANCE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074320.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**ESM PRODUCTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. RETOUR AU NATUREL S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 83.686.

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur François Perez, administrateur de société, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 7, place Winston Churchill non présent ici représenté par Madame Christianne Hauterat, ci-après nommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée;

2) Et Madame Christianne Hauterat, administrateur de sociétés, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 7, place Winston Churchill.

Actionnaires et propriétaires, Monsieur François Perez, prénommé, de neuf cent cinquante actions (950) nominatives et Madame Christianne Hauterat, prénommée, de cinquante actions (50) nominatives de la société anonyme RETOUR AU NATUREL S.A. avec siège social à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg,

inscrite au registre du commerce et des sociétés B 83.686,

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 193, du 5 février 2002;

au capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille actions (1.000) de trente et un euros (31,- EUR) de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit de la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR).

Les mille (1000) actions appartiennent actuellement comme suit:

- à concurrence de neuf cent cinquante actions (950) à Monsieur François Perez, prénommé;
- et à concurrence de cinquante actions (50) à Madame Christianne Hauterat, prénommée.

*Cessions*

I.- Par les présentes, Monsieur François Perez, prénommé, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit en accord avec son épouse, Madame Christianne Hauterat, à Monsieur Ali Thair, indépendant, demeurant au 12 Waverley Road, Birmingham B10 0EP, non présent, ici représenté par Madame Marie-Thérèse Gandou, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, 11, rue de Bitburg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2006, ce acceptant, les 950 actions qu'il détient dans prédite société.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix d'un euro (1,- EUR) payé comptant dès avant ce jour, directement par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

II.- Par les présentes, Madame Christianne Hauterat, prénommée, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit en accord avec son époux, Monsieur François Perez, à Madame Irène Ibara, demeurant à Brazzaville B.P. 14 574 Congo, non présente, ici représentée par Madame Marie-Thérèse Gandou, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2006, ce acceptant, les 50 actions qu'elle détient dans prédite société.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix d'un euro (1,- EUR) payé comptant dès avant ce jour, directement par la cessionnaire à la cédante qui le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

Les prédites procurations après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elle seront formalisées.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la prédite société anonyme RETOUR AU NATUREL S.A.

L'Assemblée est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Marie-Thérèse Gandou, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, 11, rue de Bitburg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christienne Hauterat, prénommée.

Le bureau étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination sociale et modification de l'article premier des statuts.
- 2) Transfert du siège social de Bertrange à Luxembourg et modification afférente de l'article 2, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts.
- 3) Fixation de l'adresse du siège social.
- 4) Changement de l'article quatre des statuts concernant l'objet social.
- 5) Acceptation de la démission des trois administrateurs et de l'administrateur-délégué.
- 6) Nomination de trois nouveaux administrateurs de d'un administrateur-délégué.
- 7) Révocation du commissaire aux comptes.
- 8) Et Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ESM PRODUCTS S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Bertrange à Luxembourg et de donner à l'article deux premier alinéa des statuts la teneur suivante:

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.  
(le reste sans changement)

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitburg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de donner à l'article quatre des statuts la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour activité le commerce et l'import-export de tous produits de consommation courante.

En général, la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilière et immobilières, ainsi que toute transaction et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale accepte à compter de ce jour, les démissions, savoir:

a) de leurs fonctions d'administrateurs:

- de Monsieur François Perez, commerçant, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 7, place Winston Churchill.

- Madame Christienne Hauterat, administrateur de sociétés, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 7, place Winston Churchill.

- et de Madame Jacqueline Sirour, employée privée, demeurant à Soissons/France;

b) de sa fonction d'administrateur-délégué de Monsieur François Perez, prénommé;

et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée de six années à compter de ce jour:

a) comme nouveaux administrateurs savoir:

- Monsieur Ali Thair, indépendant demeurant au 12 Waverley Road Birmingham B10 OEP;

- Madame Irène Ibara, agronome, demeurant à Brazzaville B.P. 14 574 Congo;

- Madame Isabelle Okoko, esthéticienne, demeurant à Pointe-Noire B.P. 5501 Congo.

b) comme nouvel administrateur-délégué Monsieur Ali Thair, prénommé.

*Septième résolution*

L'assemblée générale révoque à compter de ce jour de sa fonction de commissaire aux comptes de la prédite société, Monsieur Pascal Bonnet, employé privé, demeurant à Luxembourg.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée de six années à compter de ce jour comme nouveau commissaire aux comptes, la société VERICOM S.A. avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Hauterat, J.-P. Cambier, M.-T. Gandou, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2006, vol. 918, fol. 47, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2006.

A. Biel.

(064984.3/203/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

---

**ESM PRODUCTS S.A., Société Anonyme,**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 83.686.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(064987.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

---

**MENUISERIE SAUBER JULES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6235 Beidweiler, 25, rue Neuve.

R. C. Luxembourg B 74.504.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS07635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beidweiler, le 30 juin 2006.

J. Sauber

Le Gérant

(076551.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

---

**FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 4.710.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 9 juin 2006, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Cornelius Bechtel, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
  - MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
  - Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur,
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS

C. Bechtel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074761.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

---

84984

**CREATION-IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.  
R. C. Luxembourg B 78.451.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2006*

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

Il a été constaté que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de cette année.

Il est décidé de renouveler tous les mandats pour une durée de six années.

Le conseil d'administration se composera donc comme suit:

Monsieur Michel Bombino, technicien en bâtiment, F-57100 Thionville, 1, Impasse de l'Avocette, administrateur-délégué,

Madame Stella Battista, conseil fiscal, L-5712 Aspelt, 25, rue du Cimetière, administrateur,

Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang, administrateur.

Commissaire aux comptes: SOFINTER GESTION, S.à r.l., L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

Tous les mandats expireront après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

*Deuxième résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de L-4132 Esch-sur-Alzette, 4, Grand-rue, à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05896. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074696.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**SOFT ENGINEERING SYSTEM'S S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 100.995.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(076689.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

**JAN NAVIGATION A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 81.742.

Le 1<sup>er</sup> juin 2006 s'est tenue une Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue de manière ordinaire au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'Assemblée a ratifié la nomination de Monsieur Bart Van Der Haegen coopté en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué par le Conseil d'Administration et dont le procès-verbal de la réunion dudit Conseil d'Administration a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 octobre 2005 sous le N° L050091419.5.

2. Les mandats des membres du Conseil d'Administration, à savoir Monsieur Bart Van Der Haegen, en qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Mark Drevin et Monsieur Rainer Drevin ont été renouvelés pour une période de cinq ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2011;

3. L'Assemblée a ratifié tous les actes, généralement quelconques, faits par eux jusqu'à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

JAN NAVIGATION A.G.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07883. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077533.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.



84985

**ISIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 47.089.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 26 juin 2006*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échu, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire, à savoir:

*Administrateurs:*

Madame Manuela Fantoni, Dirigeante de société, demeurant à Laveno Mombello (Italie), Présidente;  
Madame Paola Fantoni, Dirigeante de société, demeurant à Cocquio-Trevisago (Italie), Administrateur, I-21034 Cocquio-Trevisago, Via Contrada I. Salvini, 3;  
Monsieur Rémy Meneguz, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur, L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.

*Commissaire:*

Monsieur Fabrizio Gardi, Expert Comptable et Fiscal, demeurant à Milan (Italie);  
pour une période de trois ans.  
Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

*Le Domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00908. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074717.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**CITCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 37.409.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juin 2006*

Le siège social de la Société est transféré à Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06296. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(075829.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**SAPAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 83.673.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006*

Au Conseil d'Administration de SAPAM S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:  
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04968. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(075831.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**BAMBOLEO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 105.183.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat.

En date du 6 juin 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de catégorie B.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Ernesto Lejeune Valcárcel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à E-20004 San Sebastian 6-1, Legazpi;
- Monsieur Enrique Vallejo Inchausti, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à E-20004 San Sebastian 6-1, Legazpi;
- Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074732.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**MHDEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 111.549.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui tenu le 31 mai 2006*

Au Conseil d'Administration de MHDEA, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

H. Van de Sanden

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075830.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**SEM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 106.324.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 juin 2006*

Au Conseil d'Administration de SEM INVESTMENT S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075832.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**P.A.A.M. MAAS DATABASE APPLICATIONS B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: 4600 Al Bergem Op Zoom, Bredasestraat, 19.  
Siège de la succursale: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 117.880.

—  
**OUVERTURE DE SUCCURSALE**

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social*

*Première résolution*

L'assemblée décide d'ouvrir une succursale à Luxembourg, au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme gérant de la succursale à Luxembourg, la société STIMO CONSULTANCY, S.à r.l., enregistrée au Luxembourg sous le numéro B 93.773, et avec adresse au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, représentée par son gérant unique Monsieur Johannes Adriaanus de Moor, avec adresse privée au 65, Withoelfle, B-2920 Kalmthout.

La succursale est engagée à l'égard des tiers et en justice par la signature unique de son gérant, la société STIMO CONSULTANCY, S.à r.l.

*Troisième résolution*

L'assemblée détermine l'activité de la succursale, consistant en conseil et assistance pour l'acquisition et développement de matériel informatique, software d'ordinateurs et tout le matériel accessoire.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074871.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

---

**LUXCOM IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 86.619.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(075853.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

---

**PARDI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 51.424.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

*Administrateur*

Signature

(075854.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

---

**TABLETON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 101.329.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signatures.

(078701.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

---

**FLAGSTONE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 118.871.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-second of August.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary public residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Columbus centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and being registered under number 325948,

represented by Ms Fanny Auenallah, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 18 August 2006.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name FLAGSTONE FINANCE, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.  
4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8-2 of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **IV. General meetings of shareholders**

**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### *VI. Dissolution - Liquidation*

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### *VI. General provision*

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred (EUR 2,200.-) euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:  
- SOLON DIRECTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.
2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948,

ici représentée par Mademoiselle Fanny Auenallah, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 août 2006,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination FLAGSTONE FINANCE, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition

et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou s'il y a plus qu'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.



9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique, ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### *VI. Dissolution - Liquidation*

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### *VI. Disposition générale*

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

#### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille deux cents (EUR 2.200,-) euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:  
- SOLON DIRECTOR LIMITED, une société constituée selon les lois du Commonwealth of the Bahamas, ayant son siège social à TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.
2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé la présente minute avec Nous notaire.

Signé: F. Auenallah, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 155S, fol. 15, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

A. Schwachtgen.

(094936.3/230/417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

### **EURELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.125.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 27 juin 2006*

5. Révocation des Administrateurs en fonction à savoir:

- COGERE S.A., ayant son siège social 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach;
- GEGALUX, ayant son siège social 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach;
- ACTUALUX S.A., ayant son siège social 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach.

6. Nominations de Monsieur Edu Hartman, demeurant professionnellement à Bodenweg, 2, CH-8496 Steg, Suisse, au poste d'Administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

Nomination de Monsieur Markus Horisberger, demeurant professionnellement à Eisengrubenweg, 10, CH-4800 Zofingen, Suisse, au poste d'Administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012.

Nomination de ARZAT AG, ayant son siège social à CH-8008 Zürich, Seefeldstrasse, 134, Suisse, au poste d'Administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2012.

7. Révocation du Commissaire aux Comptes en fonction, à savoir DELOITTE S.A.

8. Nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes en remplacement de DELOITTE S.A. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée Annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

EURELUX S.A.

*Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077012.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

**PHONE LUXEMBOURG PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 109.388.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 30 juin 2006*

En date du 30 juin 2006, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Robert Digby Phillips Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln en Allemagne, avec adresse professionnelle à 2, King Edward Street, Londres EC1A 1HQ Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

- Monsieur Steven Glassman;
- Monsieur Robert Digby Phillips Barnes.

*Gérants de classe B:*

- Monsieur Fabrice de Clermont-Tonnerre.

*Gérants de classe C:*

- Monsieur Guy Harles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

PHONE LUXEMBOURG PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074743.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**VR NETZE LUXEMBURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

**Gesellschaftskapital: EUR 12.500,-.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 116.950.

Es geht aus einem Schreiben vom 30. Juni 2006 hervor, dass Herr Jürgen Zinecker, wohnhaft in 28, Jahnstrasse, D-50259 Pulheim, Deutschland, mit Wirkung zum 30. Juni 2006 sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung VR NETZE LUXEMBURG, S.à r.l., mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, niedergelegt hat.

Demnach setzt sich die Geschäftsführung der VR NETZE LUXEMBURG, S.à r.l. wie folgt zusammen:

- Herr Winfried Richert,
- Herr Martin Schauer.

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Juli 2006.

VR NETZE LUXEMBURG, S.à r.l.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080799.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

**AMPHORE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**  
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 38.824.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société AMPHORE S.A. reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 mai 2006, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 mai 2006, volume 903, folio 62 case 11:

- que la société AMPHORE S.A. (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38.824,

constituée suivant acte notarié du 29 novembre 1991 et publié au Mémorial C numéro 13 du 16 janvier 1992; le capital de la prédite Société a été converti en euros le 16 février 2001, publié au Mémorial C numéro 344 du 31 mars 2003, au capital social de deux millions sept cent cinquante mille euros (2.750.000,- EUR), représenté par onze mille (11.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250,- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 9 mai 2006 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 16 mars 2006 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés;

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner  
Notaire

(077089.3/239/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

**POKHARA FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 101.372.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES  
Administrateur  
Signature

(075855.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

**BBA INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 72.091.

*Extrait de l'assemble générale extraordinaire des associés tenue en date du 20 juillet 2006*

- Monsieur Eric Maude, avocat, demeurant à 29, Humbert Road, Blackheath, London SE3 7LS, qui a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 7 avril 2006, a été remplacé par Monsieur Mark Hoad, administrateur de sociétés, demeurant à 72 Uptown Hill Windlesham, Surrey, GU20 6DT, Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se compose dès lors à partir du 7 avril 2006 comme suit:

- Monsieur David Mark Stanton, Gérant;
- Monsieur Mark John Dawkins, Gérant;
- Monsieur Mark Joad, Gérant.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080672.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

84997

**ALVIMAN FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 107.246.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 2006 que:

a. Madame Valérie Wesquy, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Vincent Cormeau, administrateur de sociétés, né le 29 août 1960 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement 3, rue Bellevue à L-1227 Luxembourg, ont été élus administrateurs de type A en remplacement de Monsieur Mike Jimmy Tong Sam, démissionnaire;

b. Monsieur Herman Moors, administrateur de sociétés, né le 3 novembre 1944 à Bilzen (Belgique), et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, a été élu administrateur de Type B, en remplacement de Monsieur Lawrence Brian Workman, démissionnaire.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Le conseil se compose comme suit:

Madame Valérie Wesquy, administrateur de type A;  
Monsieur Vincent Cormeau, administrateur de type A;  
Monsieur Herman Moors, administrateur de type B;  
Monsieur Vincent Willems, administrateur de type B.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077155.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

**EASTWOOD S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 26.517.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 17 octobre 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03817/755/17)

Le Conseil d'Administration.

**MONTRACHAIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 112.318.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 octobre 2006 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2006;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (03818/045/16)

Le Conseil d'Administration.

84998

**BACTRIANE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 112.317.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 octobre 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2006;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (03819/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**LEIKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 112.315.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2006;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (03820/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**NOVA EDITIOR S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.258.990,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 89.509.

Etant donné que l'Assemblée Générale du 11 septembre 2006 n'a pas pu valablement délibérer en raison du fait que le quorum des 50% des actions n'était pas atteint, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une assemblée en seconde convocation. Cette

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

tenue Extraordinairement sera tenue en seconde convocation au siège social le 26 octobre 2006 à 13.00 heures avec l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Délibération sur la proposition d'un financement actionnaire à la société EDIZIONI IL RIFORMISTA;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nomination des membres du conseil d'administration;
6. Mandat octroyé au conseil d'administration de NOVA EDITIOR S.A. afin de défendre cette dernière en tant qu'actionnaire et propriétaire d'une participation dans la société EDIZIONI IL RIFORMISTA SRL et d'assumer les initiatives qui se rendront nécessaires et opportunes aux fins de la sauvegarde et de la conservation de l'actuelle participation de NOVA EDITIOR S.A. dans EDIZIONI IL RIFORMISTA SRL.
7. Divers.

Selon les modalités de l'article 67-1 paragraphe 2 de la loi des sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'Administration rappelle que la seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Pour être valables, les résolutions prises lors de cette assemblée devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

I (03906/744/28)

84999

**TARTACOVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 112.328.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *11 octobre 2006* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2006;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (03821/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**UNICORP, UNIVERSAL LUXEMBURG CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 23.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *lundi 16 octobre 2006* à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03835/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**VECTOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 89.019.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le *23 octobre 2006* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

I (03891/788/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**FRESSINET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 112.316.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *11 octobre 2006* à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2006;
- b. rapport du commissaire;

85000

- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (03842/045/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**ALEQUINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 112.329.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 octobre 2006 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2006;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (03843/045/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**MUSE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 98.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 23 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- 2. Divers

I (03892/788/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**DOMINO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 87.900.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 9 octobre 2006 à 14.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005
- 3. Affectation des résultats
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
- 5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 8. Divers.

I (03914/000/21)

Le Conseil d'Administration.

---



85001

**MARIRAM S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 34.374.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 10 octobre 2006 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03905/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**REALPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 82.747.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 23 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers.

I (03907/788/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**FLANDERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 22.684.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 10 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03941/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**POUPETTE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 37.797.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 9 octobre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2005 et 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (03943/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

85002

**TABIADASC REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 85.240.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 9 octobre 2006 à 16.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (03915/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**SITROF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 92.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 9 octobre 2006 à 13.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03916/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**CANTONIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 92.572.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 9 octobre 2006 à 14.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (03918/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

85003

**BREEF S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 50.204.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *11 octobre 2006* à 11.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03933/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**SYSTEMS ADMINISTRATION INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 34.008.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *11 octobre 2006* à 14.00, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 mai 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03934/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 77.506.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *September 29, 2006* at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at May 31, 2006
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

II (03850/584/20)

*The Board of Directors.*

85004

**LECHEF HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 37.678.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 9 octobre 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03942/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**DML HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 36.021.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 29 septembre 2006 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2006.
4. Divers.

II (03758/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**FINROPA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 11.157.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 29 septembre 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2006.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouveau Administrateur.
7. Divers.

II (03759/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**ING (L) DYNAMIC, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 52.519.

Les actionnaires de ING (L) DYNAMIC sont invités à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra route d'Esch, 46-48 à L-2965 Luxembourg, le 2 octobre 2006 à 14.30 heures en vue de délibérer et d'approuver les points suivants à l'ordre du jour:

Refonte complète des statuts, tant au niveau de la forme que du fond et plus spécifiquement les propositions principales suivantes:

*Ordre du jour:*

- changement de l'article 1<sup>er</sup> des statuts et coordination de tous les articles, afin de soumettre la SICAV ING (L) DYNAMIC à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

- changement de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la SICAV comme suit: «L'objet exclusif de la Société est le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire de tous genres et/ou d'autres actifs visés par la partie I de la loi du vingt décembre deux mille deux concernant les organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de sa gestion.»
- modification de l'ancien article 5 (nouvel article 7) afin de permettre que tout ou parties des avoirs de deux ou plusieurs compartiments puissent être cogérés.
- refonte de l'ancien article 8 (nouvel article 11) afin de permettre:
  - au Conseil d'administration de traiter, sous certaines conditions, la demande de rachat d'un actionnaire comme une demande de rachat de toutes les actions relevant de la classe d'actions concernée;
  - au Conseil d'administration d'obliger, sous certaines conditions, un actionnaire au rachat de toutes ses actions;
  - au Conseil d'administration de reporter un rachat ou une conversion d'actions dans l'intérêt de la Société.
- modification de l'article 12 afin de permettre au Conseil d'administration de traiter la demande de conversion d'un actionnaire comme une demande de conversion de toutes les actions relevant de ce compartiment et/ou de cette classe d'actions;
- insertion d'un nouvel article 13 concernant certaines restrictions à la possession d'actions;
- modification de l'ancien article 9 (nouvel article 14) afin d'y compléter la description des engagements de la SICAV et de préciser la manière dont les avoirs sont déterminés.
- insertion d'un nouvel article 15 relatif à l'allocation des actifs et des engagements au sein des compartiments.
- modification de l'ancien article 10 (nouvel article 16) afin d'y insérer des mesures permettant de prévenir les opportunités de «market timing»;
- ajout à l'ancien article 18 (nouvel article 20) des nouvelles dispositions concernant les investissements éligibles;
- modification de l'ancien article 13 (nouvel article 25) afin de changer notamment la date d'assemblée.
- insertion d'un nouvel article 26 concernant les assemblées générales par compartiments ou classes.
- modification des anciens articles 5 et 6 (nouvel article 27) relatifs à la liquidation et fusion de compartiments ou classes d'actions.
- modification de l'ancien article 24 (nouvel article 29) relatif aux distribution de dividendes.
- modification de l'ancien article 26 (nouvel article 31) afin de préciser les conditions de dissolution/liquidation.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING BELGIQUE S.A. ou de ING LUXEMBOURG, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour, si les actionnaires qui assistent à la réunion ou y sont représentés forment la moitié au moins du capital social. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée pour le 6 novembre 2006 à 14.30 heures. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée.

Le texte du projet de refonte des statuts est disponible au siège de la Société ainsi qu'auprès des organismes assurant le service financier.

II (03847/755/52)

*Le Conseil d'administration de la SICAV ING (L) DYNAMIC.*

### **EUROMUTUEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 34.148.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société, qui se tiendra le lundi 2 octobre 2006, à 15.00 heures, au siège social de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification des statuts afin de transposer les dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, en particulier modification des articles 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 22, 23, 25, 28, 30, 31, 34 et 35
2. Renumérotation des articles des statuts.

Le texte complet des articles modifiés des statuts est disponible au siège social de la société.

L'assemblée générale extraordinaire ne sera régulièrement constituée et ne pourra valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et les résolutions, pour être valables, seront approuvées par une majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée.

L'actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée auprès de l'établissement bancaire suivant: MUTUEL BANK LUXEMBOURG S.A., 17, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

II (03793/255/25)

*Le Conseil d'Administration.*

85006

**MANULIFE GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 26.141.

—  
An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company will be held at the offices of the Company's Administrator at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg at 12.00 noon, on *October 3, 2006*, for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. To submit the Company to Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment and to correspondingly reword old Article 4 of the Company's Articles of Incorporation, so that new Article 3 shall read as follows:  
«**Art. 3.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in Article 41 paragraph (1) of the law of 20 December 2002 regarding collective investment undertakings or any legislative replacements or amendments thereof (the «2002 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its portfolio.  
The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.»
2. To further amend the Company's Articles of Incorporation in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda and, generally, to bring them up-to-date.
3. To adopt a new version of the Company's Articles of Incorporation as per the full draft text of the Company's Articles of Incorporation reflecting all the changes that is available for inspection at the registered office of the Company without charge.
4. To amend Article 3 of the Articles of incorporation in order to allow for the transfer of the registered office from Luxembourg to the municipality of Bertrange.
5. To authorize the board of directors to delegate the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or more directors.
6. To transact on any other business.

The resolutions shall be passed by a majority of two-thirds of the shares present or represented and the minimum quorum of presence shall be no less than one-half of the Shares in issue.

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Mrs Laurence Kreicher, CITIBANK INTERNATIONAL plc (Luxembourg Branch), by mail to 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg, or by fax to +352 45 14 14 429 no later than 6.00 p.m. September 28, 2006. Proxy forms will be sent to registered Shareholders and can also be obtained from the Company's Administrator at the above-mentioned address in Luxembourg.

II (03790/755/38)

**ING INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 47.586.

The shareholders of ING INTERNATIONAL are invited to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

that will be held at route d'Esch, 46-48 in L-2965 Luxembourg, on *2 October 2006* at 3 p.m. in order to deliberate and approve the following points on the following agenda:

A complete rewriting in English of the articles of association, on the level of the form as well as the content, and more specific on following propositions:

*Agenda:*

- modification of article 1 of the articles of association and coordination of all articles, in order to submit the SICAV ING International to part I of the law of December, 20th, 2002 relating to undertakings for collective investments;
- modification of article 3 of the articles of association in order to insert the reference to the above mentioned law in the purpose of the SICAV: «The Company's sole purpose shall be the investment of its assets in transferable securities and money market instruments of all kinds and/or in other assets referred to under part I of the law of the twentieth of December two thousand and two relating to undertakings for collective investments...»;
- modification of article 9 (new article 10) in order to extend the period within the board of directors may determine the payment date of the subscription price «which shall not exceed ten business days from the relevant Valuation Day»;
- modification of article 10 (new article 11) to allow, subject to certain conditions:
  - the Board of Directors to require a shareholder to have his shares redeemed;
  - the Board of Directors to defer a redemption or conversion of shares in the interests of the Company;
  - the Board of Directors to determine the period within which the redemption price shall be paid «which shall not exceed ten business days from the relevant Valuation Day...»;

- to add that any cost resulting from a subscription in kind are supported by the shareholder who has requested the subscription in kind;
- addition to article 11: any costs resulting from a redemption in kind are supported by the relevant sub-fund or class of shares;
- addition to article 18 (new article 20) of new dispositions concerning the eligible investments.
- modification of article 25 (new article 29) concerning the distribution of dividends.

The bearer shareholders and proxies must be deposited at the headquarters or branch offices of ING BELGIUM S.A. or ING LUXEMBOURG, at least five clear days before the Meeting.

The Meeting may deliberate legitimately if and when the shareholders attending the meeting or being represented account for at least half of the share capital. Decisions will be taken by a two third majority of the votes that are present or represented. If the quorum is not reached, another Extraordinary General Meeting shall be convened on 6 November 2006 at 3 p.m. The second General Assembly shall deliberate legitimately no matter how much capital is present or represented.

A draft of the articles of incorporation is available at the registered office of the Company as well as at the entities in charge of the financial service.

II (03848/755/42)

*The Board of Directors of the SICAV ING INTERNATIONAL.*

**DEVIMUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 118.652.

The Board of Directors takes pleasure in convening the Shareholders of DEVIMUS INTERNATIONAL S.A. to an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held on Monday *October 2, 2006* at 11.00 a.m. at the registered office of the company, in order to deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. To amend Article 3. of the Articles of Association and to give it the following wording: «Article 3. The duration of the company is fixed at fifty years.».
2. Miscellaneous.

II (03795/000/14)

*The Board of Directors.*

**EMERSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 118.656.

The Board of Directors takes pleasure in convening the Shareholders of EMERSON INTERNATIONAL S.A. to an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held on Monday *October 2, 2006* at 11.00 a.m. at the registered office of the company, in order to deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. To amend Article 3. of the Articles of Association and to give it the following wording: «Article 3. The duration of the company is fixed at fifty years.».
2. Miscellaneous.

II (03796/000/14)

*The Board of Directors.*

**ARDECO S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 18.987.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le *29 septembre 2006* à 11.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 mars 2006;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (03799/322/16)

*Le Conseil d'Administration.*

85008

**VIBURNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 90.278.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE**

des actionnaires qui se tiendra le 29 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

II (03838/788/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**TORRES VEDRAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 44.368.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu le 2 octobre 2006 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 et affectation du résultat;
3. Délibération conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire ainsi que pour la non-teneur de l'Assemblée à la date Statutaire;
5. Divers.

II (03792/565/15)

*Les Administrateurs.*

**MAN'AGER EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 103.735.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

*Administrateur*

*Signature*

(075856.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.